



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE  
**COMMUNE DE MOREY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- en exercice :	09
- Présents :	08
- Pris part à la délibération :	09

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 01/09/2022

Secrétaire de séance :  
M. Quentin DROMARD

**Présents :** M. Abdoukader ATTEYE, M. Bernard BALMONT, M. Paul BERNARD, M Frédéric BAUDIN, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT, Jean-Jacques GUINOT, Mme Sylvie SEGAUD.

**Excusée:** Mme Nathalie LETANG donnant pouvoir à Abdoukader ATTEYE

Désignation du Secrétaire de séance

M Quentin DROMARD pose sa candidature.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

Approbation du compte rendu de la réunion précédente du 08/08/22

M Quentin DROMARD exprime son désaccord quant au compte rendu concernant les questions diverses.

- Questions diverses 1<sup>er</sup> point : L'organisation est assurée par ~~M le Maire~~ une partie du conseil
- Questions diverses 2<sup>ème</sup> point « Comité des fêtes » : Enlever le paragraphe et le remplacer par :

*Pour information : La municipalité organisant les fêtes, les recettes sont des deniers publics. Leur gestion via une régie implique un protocole strict chronophage. Si l'organisation est portée par une association, la gestion des recettes est grandement simplifiée.*

Vote à main levée pour l'approbation du compte rendu :

**Approuvé à l'unanimité par les membres présents : 09 contre 0 pour 0 abstention**  
Modifications à apporter et valider par tous

### Ajouts à l'ordre du jour

- Ajout point 5 : Convention Sydesl : Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.
- Ajout Point 6 : Embauche d'une secrétaire de mairie contractuel.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### I / Travaux engagés sur 2022

- Amélioration circulation au centre bourg : Suite à différentes propositions de travaux de CUCM / Département / Morey, Une 3<sup>ème</sup> réunion tripartite doit avoir lieu => Attente retour CUCM – Département.
- Espace convivial sous cimetière : travaux terminés, estimation du total des travaux 1 200 € environ, encore quelques arbres à planter. Reste à trouver le nom de cet espace !!
- Toiture de l'église + renforcement du support de la cloche : point à faire avec l'entreprise retenue.
- Agrandissement du local technique : relancer l'entreprise retenue pour assurer le début des travaux.
- Chemin des Alouettes : M. le Maire rappelle l'entreprise de terrassement pour finaliser les travaux.
- Portail à reprendre suite à la défaillance de la fermeture.
- Fangey le Bas : arrêté à prendre pour vitesse et stationnement + création de places de parking sur la localisation définie, attention présence de source à prendre en compte pour l'aménagement.
- Point avec le Sydesl : beaucoup de demandes mais très peu d'intervention. M. le 1er adjoint a relancé le Sydesl.
- Lavoir de Fangey le Bas : réalisation d'une zone humide en biodiversité.
- Suppression de la haie trop importante du cimetière à cause de la menace de dégradation du mur.
- Local cantonnier : le devis est à refaire.
- Insalubrité à Fangey le Haut sur assainissement : la Mairie entame les démarches pour demander la mise en conformité de l'installation sanitaire sur la propriété.

Le Conseil Municipal prend acte de toutes ces informations.

### II / Route et environnement : fauchage raisonné

La mise en place sera à adapter localement à partir de 2023 (cf. le guide méthodologique élaboré et distribué par le 1<sup>er</sup> adjoint à chaque conseiller).

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **III / Convention du fond de concours "entretien des chemins ruraux"**

Subvention Chemin des Alouettes :	2 190 €
Subvention dépenses entretiens courants :	<u>6 938 €</u>
Soit un total de	<b>9 128 €</b>

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **IV/ Classement des archives de Mairie**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite de l'archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire pour examiner la situation de nos archives. Cet archiviste nous a adressé un rapport de visite détaillant le travail d'archivage qu'il nous propose de réaliser pour trier, classer et décrire les archives de notre commune accompagné d'un devis correspondant à cette opération. Le montant s'élève à 4 550 €.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** cette opération d'archivage,
- **autorise** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférant à ce dossier.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **V / Convention Sydesl**

Mise à disposition d'un terrain de la commune de Morey pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au lieu-dit « les Jars »

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **VI / Recrutement d'une secrétaire de Mairie contractuelle**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une candidate a effectué au mois de juillet un essai en tant que secrétaire de mairie en vue de participer à la formation de secrétaire de mairie organisée par le Centre National de Formation de la Fonction Publique.

Pour finaliser cette embauche, la Commune doit délibérer sur les points suivants :

- Création d'emploi permanent à 9 h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- Suppression d'emploi de 14 h hebdomadaire, poste occupée par Mme Mélanie PATINIER.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** la création d'emploi permanent à raison de 09/35 et la suppression d'emploi à raison de 14/35.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **VII / Questions diverses**

- Cadeaux de Noël des enfants de 0-12 ans : cette année inscription obligatoire avant le 22 octobre.
- Affouage : M le Maire contacte le responsable de l'ONF pour savoir si l'affouage aura lieu cet hiver ou l'hiver prochain.

### **Informations données par le Maire**

- Les activités des Aînés reprennent dès le mardi 4 octobre.
- Quid du téléthon cette année ?

Séance levée à 21 h 30

**Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 17 octobre à 19 h**